



PROCES-VERBAL N° 11

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Jeudi 14 Mars 2018

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mmes Louise CHIRICHIELLO - Eliane VINCIGUERRA - MM
Jean-François GIANNETTINI et André TARALLO

Absent(s) :

Excusé :

Assiste(nt) :

CAS DU JOUEUR BARROS FERREIRA Gabriel Ange (U 13) du SUD F.C. à l'A.S. PORTO VECCHIO : DEMANDE ACCORD CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du jeudi 14 mars 2019, l'A.S. PORTO VECCHIO fait connaître qu'il a introduit une demande de licence pour le changement de club pour le joueur cité en rubrique et n'avoir reçu à ce jour aucune réponse de la part du SUD F.C.

- La Commission demande au SUD F.C. de lui faire connaître pour sa séance du jeudi 21 mars 2019 le motif de ce refus.

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour pallier à cette situation.

La Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football de transmettre ce P.V. au SUD F.C.